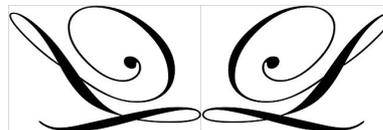


**Deux ailes et demain**  
2798 route de Tarare  
LIERGUES  
69400 PORTE DES PIERRES DOREES  
**deuxailesetdemain@gmail.com**



Laurence LOMBARD  
Organisatrice de la formation « Toucher et bouger pour apprendre »  
06 52 86 16 79

**JOURNEE DE FORMATION**  
**« Toucher et bouger pour apprendre »**  
**Incluant des activités kiné-tactiles**

Le programme MISP, à côté de la « Routine de massage » de base, intègre des activités kiné-tactiles destinées à aider les enfants à utiliser leur corps dans le cadre de leur développement.

Nous invitons les parents, éducateurs et enseignants à intégrer les activités kiné-tactiles à tous les champs d'apprentissage.

Cette journée de formation est destinée à aider tous les intervenants à prendre connaissance de l'importance du toucher et du mouvement dans le développement de l'enfant et à les initier à certaines activités ainsi qu'aux principes de base pour les créer et les mettre en pratique dans leurs propres enseignements. Cette formation répond aux demandes des professeurs et des parents qui souhaitent comprendre pourquoi les enfants apprennent mieux lorsqu'ils bougent et se touchent.

**PUBLIC**

Tout public

**PRE-REQUIS**

Aucun

**NOMBRE DE PARTICIPANTS**

22 personnes au maximum

**METHODE PEDAGOGIQUE UTILISEE**

Alternance entre de la théorie, des activités d'apprentissage, du travail collaboratif, la création d'activités... De nombreux types de supports sont utilisés : écrits, visuels, tactiles, objets variés tel que balles, bâtons...

Pour plus d'information : [www.massageinschools.com](http://www.massageinschools.com) et [www.misa-france.fr](http://www.misa-france.fr)

**MOYENS D'EVALUATION ET DE SUIVI DU STAGIAIRE**

- Un questionnaire est complété par le stagiaire à l'issue de la formation afin de valider les acquis théoriques du stagiaire.
- Évaluation au fur et à mesure du déroulé de la formation sur les acquisitions techniques des stagiaires lors de la pratique des activités

## **BIBLIOGRAPHIE**

Sylvie Héту et Mia Elmsäter : « Touch in schools » - Ur Publications & Programmes - 2010  
Howard Gardner – « Les Intelligences Multiples » - Retz - 2005  
Daniel Goleman – « L'Intelligence émotionnelle » - Robert Laffont - 1997  
Pascale Toscani – « Apprendre avec les neurosciences » - Chronique Sociale – 2013  
Pascale Toscani – « Les neurosciences au cœur de la classe » - Chronique Sociale - 2014  
A. Sébire & C. Pierotti – Pratiques corporelles de bien-être – EP&S - 2013  
Margot Sunderland – « La science au service des parents » – Hurtubise, 2016  
Ashley Montagu - « La peau et le toucher » - Seuil - 1971  
Tiffany Field – « Les bienfaits du toucher » - Payot – 2001  
Kerstin Uvnas Moberg – Ocytocine – Le Souffle d'Or - 2006

## **VOTRE FORMATRICE**

Catherine BOULDOIRE est sophrologue caycédiennne et coach de vie (formation Le Dôjô). Elle exerce en cabinet sur Orléans.

Maman de deux enfants, elle s'intéresse depuis de nombreuses années au développement de l'enfant. Elle a choisi de s'investir pour l'avenir de tous les enfants et de notre société en devenant instructrice en massage bébé, instructrice MISP™ en 2011 puis formatrice internationale MISP™ en 2014.

Elle intervient en tant qu'instructrice MISP™ dans les écoles et a enrichi son approche en effectuant pendant deux ans des suppléances en écoles élémentaires et maternelles.

Prévoir :

- des vêtements souples et confortables.
- de quoi prendre des notes si vous le souhaitez. Un support papier vous sera distribué dès le début de la formation.

**Date : Dimanche 29 août 2021** de 8h30 à 17h30

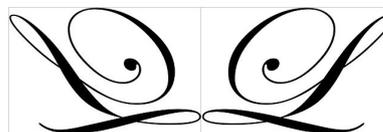
**Lieu : Maison des Familles**

Salle Rhône

52 cours Charlemagne

69002 LYON

**Deux ailes et demain**  
2798 route de Tarare  
LIERGUES  
69400 PORTE DES PIERRES DOREES  
**deuxailesetdemain@gmail.com**



Laurence LOMBARD  
Organisatrice de la formation « Toucher et bouger pour apprendre »  
06 52 86 16 79

**BULLETIN D'INSCRIPTION**  
**Formation Toucher et bouger pour apprendre**  
**Animée par Catherine BOULDOIRE**

**Date:** Dimanche 29 août 2021 de 8h30 à 17h30

**Lieu :** Maison des Familles  
Salle Rhône  
52 cours Charlemagne  
69002 LYON

**Tarifs :** **150 € TTC** Instructeur MISP adhérent MISA France pour l'année en cours  
**190 € TTC** Tout public

Je finance moi-même cette formation

Je joins à ce bulletin **2 chèques** correspondants au montant de la formation :  
• un chèque d'arrhes d'un montant de 50€ (qui sera encaissé à réception de ce bulletin d'inscription)  
• un chèque du montant complémentaire (qui sera encaissé au lendemain de la formation).

Numéro du chèque 1 : .....  
Banque .....

Numéro du chèque 2 : .....  
Banque .....

Le tout est à établir à l'**ordre Deux ailes et demain**.

**290 €** Si vous faites une demande de prise en charge de la formation ou si vous êtes salarié(e) d'association ou d'entreprise et que votre employeur finance ou vous rembourse sur facture.

Ma formation est prise en charge par un organisme de financement , par une association ou par mon employeur.

Toute demande de prise en charge par un organisme financeur est à déposer au moins un mois et demi avant le début de la formation.

Dans le cas d'une demande de prise en charge, je vous prierai de bien vouloir me faire parvenir un chèque d'un montant de ...€ (établi à l'ordre de « L'équipage salarial ») qui ne sera encaissé qu'une fois votre financement accepté. Vous serez remboursé(e) par votre organisme ultérieurement.

Numéro du chèque : .....  
Banque .....

Dans le cas d'une prise en charge de votre formation par une association ou par votre employeur, les chèques seront à établir au nom de "Deux ailes et demain".

Numéro du chèque : .....  
Banque .....

**VOUS :**

Nom: .....

Prénom : .....

Date d'obtention de la Certification MISP™ (Merci de joindre une copie de votre attestation de formation MISP™).....

Profession : .....

Adresse.....

.....

Courriel : .....

Tél : .....Portable : .....

Vous avez également la possibilité de régler votre formation par **virement bancaire**. Dans ce cas, merci de le préciser en amont afin que vous soit transmis le RIB de l'association Deux ailes et demain.

**Le présent bulletin d'inscription et les chèques sont à envoyer par voie postale à :**  
**Laurence LOMBARD**  
**2 place François Dénoyer – 69640 LACENAS**

A compter de la date de signature de ce présent bulletin, vous avez un délai de 10 jours pour vous rétracter. Le cas échéant, vous devrez en informer Laurence LOMBARD par courrier postal.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler une session dans le cas où toutes les conditions (nombre de participants, organisation du lieu, etc.) ne seraient pas réunies.

Je certifie sur l'honneur avoir pris connaissance des **modalités de dédit ou d'interruption de formation** figurant en annexe du présent document.

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant.

**Date :**

**Signature :**

## Autorisation exploitation droit à l'image

Je, soussigné(e), Prénom) .....(NOM).....

Demeurant Adresse.....  
Code postal....  
Ville .....

Né(e) le : .....à.....

Autorise Catherine BOULDOIRE, formatrice internationale MISA, à reproduire et exploiter mon image fixée dans le cadre de photographies et de vidéos pour la prestation de la formation qui a lieu le..... à .....

N'autorise pas Catherine BOULDOIRE, formatrice internationale MISA, à reproduire et à exploiter mon image fixée dans le cadre de photographies et de vidéos pour la prestation de la formation qui aura lieu le ..... à .....

Catherine BOULDOIRE pourra notamment l'utiliser, la publier, la reproduire, l'adapter ou la modifier, seule ou en combinaison avec d'autres matériels, par tous les moyens, méthodes ou techniques actuellement connues ou à venir.

Cette autorisation est valable pour une utilisation :

- Pour une durée de : 10 ans,
- Sur les territoires : monde, tous pays,
- Sur tous les supports matériels et immatériels.

La présente autorisation d'exploitation de mon droit à l'image est consentie à titre gratuit.

Fait à ....., le .....

**Signature**

## **Modalités de dédit ou d'interruption de formation**

Un empêchement qui vous interdirait de participer à la formation à la date prévue est toujours possible.

Si vous ne pouvez y assister, annulez votre inscription dans les délais requis.

Vous éviterez ainsi des frais et permettrez de libérer une place au bénéficiaire d'une autre personne sur liste d'attente.

*ATTENTION : Tout report ou toute annulation doit obligatoirement être faite par écrit.*

Si vous annulez votre formation ou reportez votre formation plus de 45 jours avant la date de formation, vos 50€ versés à titre d'arrhes pourront, à votre demande, vous être reversés ou bien être conservés à titre d'arrhes pour une prochaine formation.

L'inscription à celle-ci ne pourra être prise en compte qu'à réception d'un nouveau bulletin d'inscription accompagné du règlement des frais d'inscription.

Si vous annulez votre formation moins de 45 jours avant le début de la formation, vos arrhes ne pourront vous être restitués. Ils seront conservés à titre d'arrhes pour une prochaine formation suivie dans un délai de deux ans. L'inscription à celle-ci ne pourra être prise en compte qu'à réception d'un nouveau bulletin d'inscription accompagné du règlement des frais d'inscription.

Si vous annulez votre formation moins de 15 jours avant le début de la formation, vos arrhes ne pourront vous être restitués ni conservés pour une prochaine formation.

NB : Il est entendu que pour toute annulation ou report dû à un cas de force majeure justifié (maladie, accident, deuil, etc.), les 50€ d'arrhes versés au moment de l'inscription seront intégralement remboursés.

En cas d'empêchement pour des raisons médicales, un certificat médical doit spécifier l'incapacité à suivre la formation.

Tout remboursement sera effectué dans un délai de deux mois à réception de la demande écrite, et le cas échéant, des justificatifs.

### **Cas d'abandon en cours de la formation**

Toute formation commencée et abandonnée en cours, du fait du stagiaire, quel que soit le motif est intégralement dû et ne donnera lieu à aucun remboursement.

Cependant, en cas d'absence justifiée par des raisons médicales ou en cas de force majeure, la formation pourra être reportée, dans la limite des places disponibles.